

LE SAMYD QU'À RÉGNON - DOUR

**LIVRE DE ROUTE
2020**





Nous nous réjouissons tous de pouvoir accueillir, cette fois encore, le Samyn.

En effet, la Commune de Quaregnon vit une belle idylle avec le sport en général et le cyclisme en particulier.

Depuis sa création en 1968, le Samyn est une course particulière dans le cœur des férus de la petite reine, sans doute parce qu'elle a été rapidement renommée en mémoire de son premier vainqueur : José Samyn, issu de notre région, promis à un bel avenir.

Le souvenir de ce champion, parti trop tôt, nous permet aussi d'évoquer également Florent Mathieu, originaire de Quaregnon et qui participa à trois Tour de France après-guerre.

Tous deux ont partagé la même passion pour ce sport si beau mais si exigeant.

« La vie, c'est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre » écrivait Albert Einstein. Cette phrase est évidemment dédiée à nos « Forçats de la route » qui avalent les kilomètres par tous les temps.

Le sport, quand il est pratiqué dans les conditions que nous connaissons, nous permet d'encourager et pourquoi pas porter les efforts de ces jeunes femmes et hommes qui tenteront d'ajouter leurs noms au palmarès de cette belle épreuve.

Et que pouvons-nous souhaiter à cette édition... et à toutes les autres ? Un vif succès !

Que cette année soit aussi belle que les précédentes et qu'elle nous permette d'approcher ces authentiques athlètes.



Christelle Demoustiez
Echevine des Sports



Jean-Pierre Lepine
Député wallon
Bourgmestre de Quaregnon

SAMYN
QUAREGNON - DOUR

EDITO



Dour accueillera une fois de plus la fin de course du GP José Samyn. Nous nous réjouissons de voir à Dour le mardi 3 mars non seulement la crème du peloton professionnel chez les hommes mais aussi une belle épreuve féminine.

Mais la nouveauté de cette année 2020 c'est non seulement le retour de l'arrivée des épreuves à Trichères mais aussi l'organisation du « week-end du Samyn » dès le 28 février sous les chapiteaux installés sur la Place Verte. Le vélo sera « dans tous ses états » avec des ateliers, des expositions, randonnées, apéro concert, transmission des épreuves en direct etc etc.

Je vous invite à y participer en famille et avec vos amis. La commune soutient le Samyn depuis des années et nous sommes convaincus que ce beau partenariat pourra encore se développer à l'avenir.



Carlo Di Antonio
Bourgmestre de Dour

PRELIMINAIRES DE DEPART

Lundi 2 mars

Où ? À L'HÔTEL DE VILLE DE QUAREGNON - GRAND-PLACE
14h-19h : permanence organisation/presse - Rez-de-Chaussée
15h-16h45 : inscription des équipes - 1^{er} étage : Salle du Collège
17h : briefing des directeurs sportifs - 1^{er} étage : Salle Allard L'Olivier

Mardi 3 mars

Où ? À L'HÔTEL DE VILLE DE QUAREGNON - GRAND-PLACE
7h30 : permanence départ organisation/presse - Rez-de-Chaussée
10h30 : briefing sécurité course (police fédérale, médecins, ambulanciers, chauffeurs) - 1^{er} étage : Salle Allard L'Olivier
11h30-12h : podium signatures
12h20 : départ fictif
12h30 : départ réel
13h30 : PERMANENCE ARRIVÉE ORGANISATION/PRESSE
CLUB DE FOOTBALL - RUE MORANFAYT

SAMYN

ORGANISATION

Président

Philippe LIENART

Manager Général -

Directeur de course

Jean-Luc VANDENBROUCKE

Directeur de course adjoint

Jean-Michel VANDERDONCKT

Secrétariat

Manuele PIRRELLO

Trésorière

Isabelle DEMUJINCK

Site Départ :

Patrick DEMOUSTIER

Site Arrivée

Pierre SOBKOWIAK

Itinéraire - Sécurité

Eddy ABRASSART

Service presse - Permanence

Françoise HARVENT

Responsable VIP

Sammy VAN HOORDE

Yvon PROVEUR

Speakers

Daniel MANGEAS

Jean-Paul NACKART

PALMARES 1968-2019

1968 José Samyn (F)	1987 Claudy Criquelion	2006 Renaud Dion (F)
1969 Herman Vriyders	1988 Annulée pour intemperies	2007 Jimmy Casper (F)
1970 Ronny Vandevijer	1989 Hendrik Redant	2008 Philippe Gilbert
1971 Jacques Van Lint	1990 Hendrik Redant	2009 Wouter Weylandt
1972 Marc Demeyer	1991 Johnny Dauwe	2010 Jens Keukeleire
1973 Lois Verreydt	1992 Johan Capiot	2011 Dominic Klemme (D)
1974 André Dierickx	1993 Wilfried Nelissen	2012 Arnaud Démare (F)
1975 Alain Santy (F)	1994 Johan Capiot	2013 Alexey Tsatevitch (RUS)
1976 Dirk Baert	1995 Johan Capiot	2014 Maxime Vantomme
1977 Michel Perrin (F)	1996 Hans Demeester	2015 Kris Boeckmans
1978 Herman Van Springel	1997 Michel Vanhaecke	2016 Niki Terpstra (NL)
1979 Jos Schipper (NL)	1998 Ludovic Augier (F)	2017 Guillaume Van Keirsbulck
1980 Gery Verlinden	1999 Thierry Marichal	2018 Niki Terpstra (NL)
1981 Pol Verschure	2000 Frank Hoj (DK)	2019 Florent Sénéchal (F)
1982 Jos Jacob	2001 Kris Gerits	
1983 Jack Van Meer (NL)	2002 Magnus Backstedt (S)	
1984 Daniael Rossel	2003 Stéfan Van Dijck (NL)	
1985 Rony Van Holen	2004 Robbie Mc Ewen (AUS)	
1986 Patrick Onnockx	2005 Annulée pour intemperies	

ALLO LE SAMYN



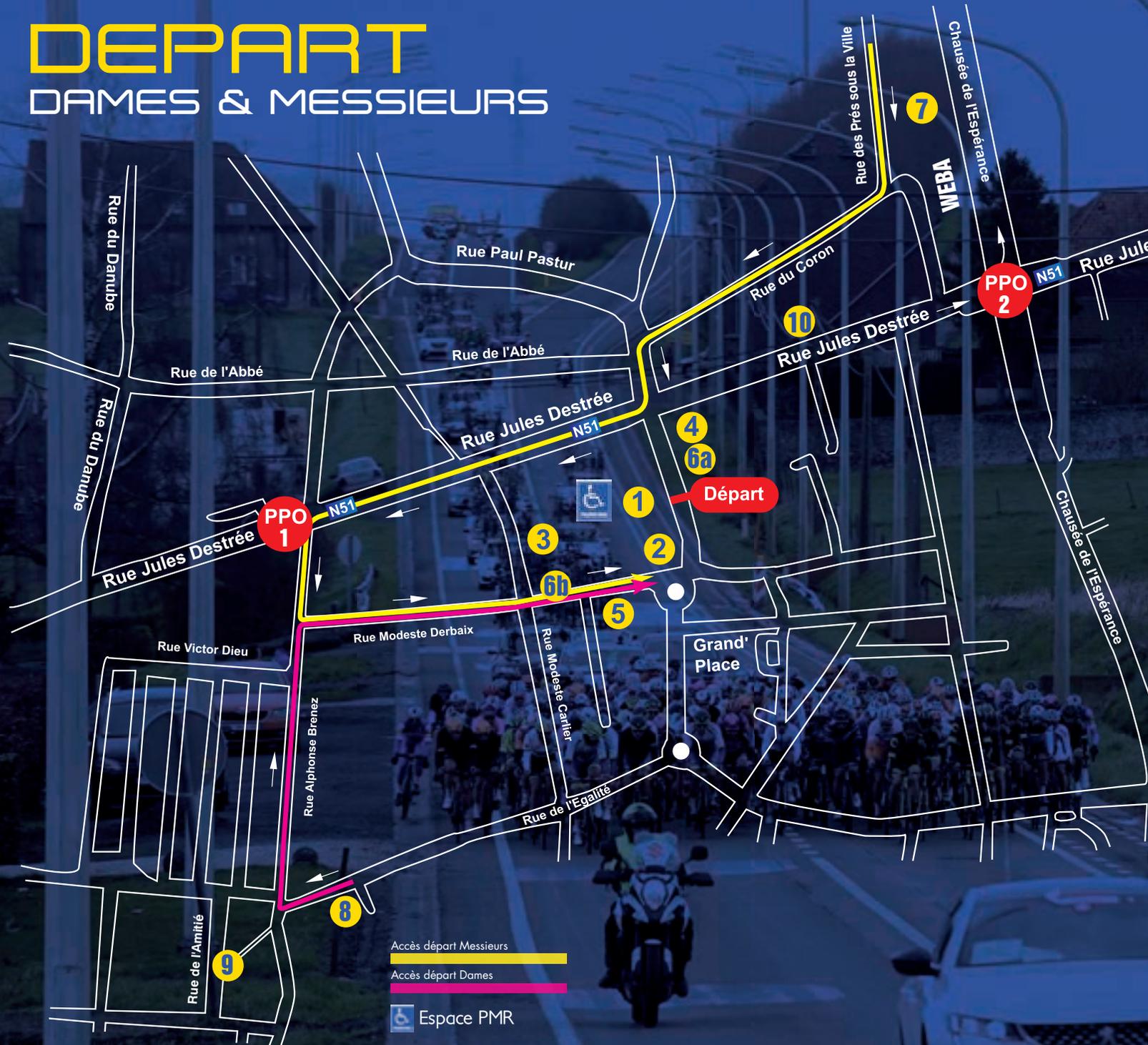
www.lesamyn.be - info@lesamyn.be

Président organisation	0473/43 02 72
Direction de course	0495/21 35 35
Assistante Manager	0493/05 56 85
Secrétariat	0496/55 54 29
Site départ	0498/31 26 96
Site arrivée	0498/35 66 85
Permanence - Presse	0473/77 02 30
Accueil VIP	0477/48 16 09
Itinéraire - Sécurité	0474/34 73 82

SAMYN

DEPART

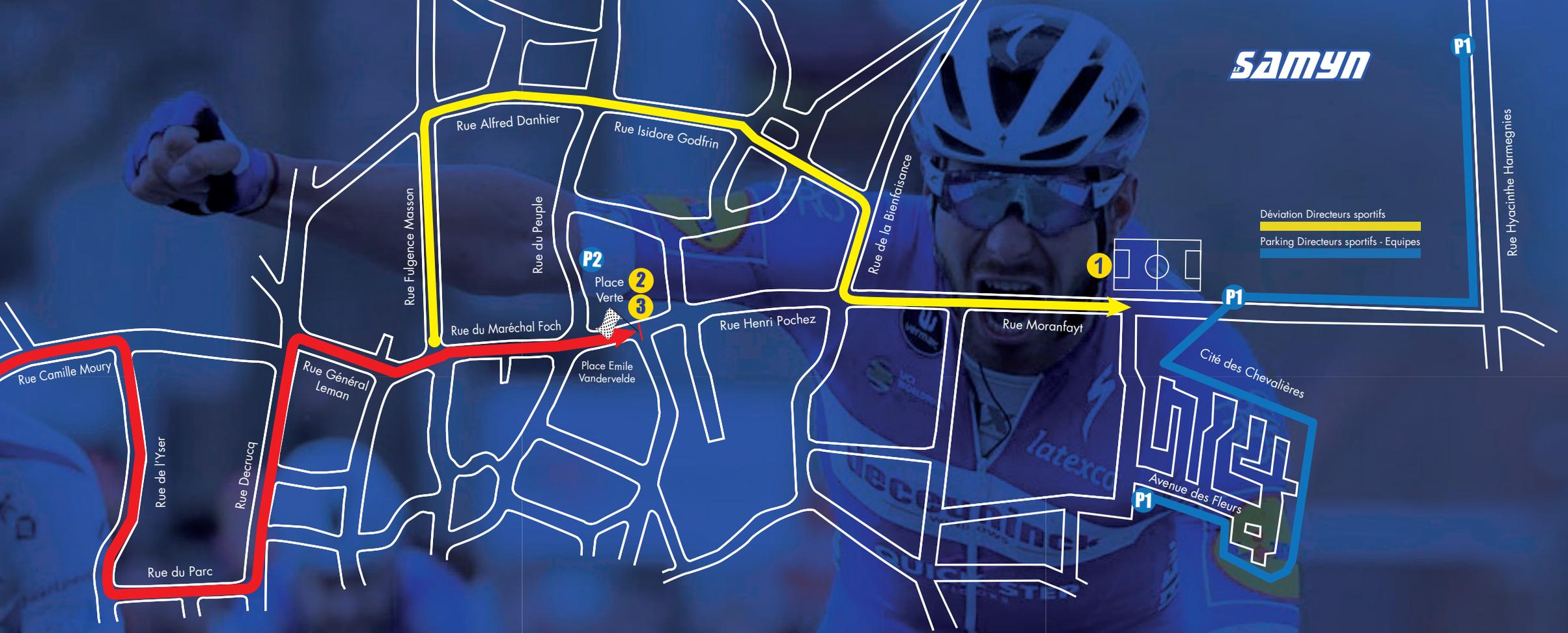
DAMES & MESSIEURS



- 1 Permanence + inscriptions
Maison communale
 - 2 Podium signatures
 - 3 Accueil VIP + salle VIP
Espace Léon Delvallée - rue Modeste Derbaix
 - 4 Parking VIP
Angle N51 et rue du Village
 - 5 Parking Directeurs sportifs Dames et Messieurs
Rue Modeste Derbaix
 - 6a Parking véhicules officiels Dames *
Rue du Village
 - 6b Parking véhicules officiels Messieurs *
Rue Modeste Derbaix face à l'Espace Léon Delvallée
- * Direction de course, voitures ouvrees, voitures dépannage, commissaires, invités, police, motards, ambulances, médecins, bus et camion balais
- 7 Parking équipes Messieurs
Parking WEBA, chaussée de l'Espérance
 - 8 Vestiaires Dames
Salle Edgard Hismans rue de l'Egalité, 96
 - 9 Parking équipes Dames
Rue de l'Amitié - Accès DEPART
 - 10 Parking Presse
Parking DELHAIZE, rue Jules Destrée

PPO 1 Par l'autoroute E19/E42 sortie Saint-Ghislain puis suivre Hornu et prendre direction Quaregnon

PPO 2 En provenance du R5, via Jemappes, N51



Déviations Directeurs sportifs
 Parking Directeurs sportifs - Equipes

ARRIVÉE

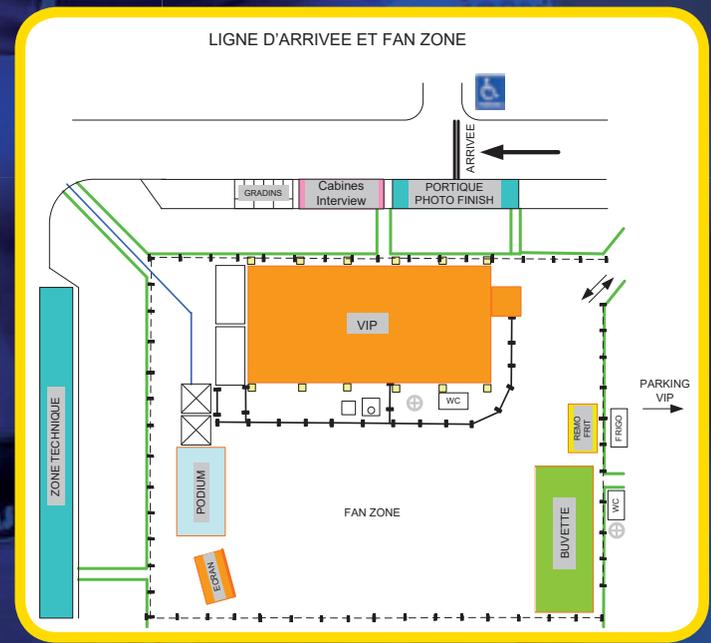
DAMES & MESSIEURS

- 1** Permanence
 - Vestiaires
 - Contrôle médical
 - Salle de presse
 - Salle des classements
 Rue Moranfayt
- 2** Châteauneu VIP
Place Verte
- 3** Photo Finish

P1 Parking directeurs sportifs - Equipes
 Rue Moranfayt - Rue Hyacinthe Harmegnies
 Cité des Chevalières

P2 Parking VIP Wallonia Samyn
 Rue du Peuple

Espace PMR



SAMYN DES DAMES

MEMORIAL ROGER DELHAYE

LE MARDI 3 MARS 2020

PERMANENCE DE DÉPART - INSCRIPTION :

de 7h30 à 9h : HÔTEL DE VILLE DE QUAREGNON GRAND-PLACE
1^{er} étage : Salle Allard L'Olivier.

Briefing : à 10h : Réunion des directeurs sportifs.
à 10h30 : Briefing Sécurité

Vestiaire départ : Salle Edgard Hismans - rue de l'Égalité, 96 - Quaregnon

Présentation des équipes : de 10h45 à 11h30

Départ fictif : Grand-Place de Quaregnon à 12h

Départ réel : Grand-Place de Quaregnon à 12h10

PERMANENCE ARRIVÉE

Vestiaires et contrôle médical :

club de football « Entente sportive Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20

Contact : Nancy Ruelle - 0485/42 80 80

Directeur de course : Jonathan Dufrasne - 0494/11 62 28

EQUIPES



ANDY SCHLECK CYCLES IMMO LOSCH

ARKEA PRO CYCLING TEAM

BIGLA KATUSHA

BOELS DOLMANS CYCLING TEAM

CHEVALMEIRE CT

DE SPRINTERS MALDEREN

DOLTCINI VAN EYCK SPORT

DROPS

HITEC PRODUCTS BIRK SPORT

ILLI BIKES CT

ISOREX NO AQUA LADIES CT

KEUKENS REDANT CT

LOTTO SOUDAL LADIES

LIVIV CYCLING TEAM

MOVISTAR TEAM

MULTUM ACCOUNTANTS - LSK LADIES CT

NXTG RACING

S-BIKES AGU

ST MICHEL AUBER 93

TEAM CYCLOTTEL

TEAM TIBCO SILICON VALLEY BANK

TREK SEGAFREDO

WAASLAND SECURITY WASE ZON CT

WORLD CYCLING CENTRE

WESON HOMES TORELLI

MARDI 3 MARS 2020 - 94,9 KM

Entités et communes		Km+	Km-	36km/h	38 km/h	40 km/h	Entités et communes		Km+	Km-	36 km/h	38 km/h	40 km/h
QUAREGNON		0,0		12:00	12:00	12:00	La Roquette 500 M		26,1	68,8	12:53	12:51	12:49
Départ fictif : Grand Place Quaregnon								GPM 1	26,6	68,3	12:54	12:52	12:49
Départ réel N51 Face au Delhayse							CH de Wiheries 400M		27,1	67,8	12:55	12:52	12:50
QUAREGNON		0,0	94,9	12:10	12:10	12:10	DOUR	Wiheries	28,2	66,7	12:57	12:54	12:52
MONS	Cuesmes	5,1	89,8	12:18	12:18	12:17	QUIEVRAIN	Audregnies	30,1	64,8	13:00	12:57	12:55
FRAMERIES	Frameries	5,2	89,7	12:18	12:18	12:17	Côte des Nonettes 300M		32,2	62,7	13:03	13:00	12:58
	Eugies	8,1	86,8	12:23	12:22	12:22		RUSH 1	32,5	62,4	13:04	13:01	12:58
	Sart-la-Bruyere	11,3	83,6	12:28	12:27	12:26		Côte du Calvaire GPM 2	35,5	59,4	13:09	13:06	13:03
DOUR	Petit Dour	14,3	80,6	12:33	12:32	12:31	Dour	Elouges	35,7	59,2	13:09	13:06	13:03
ENTREE CIRCUIT LOCAL		16,8	78,1	12:38	12:36	12:35	Rue Belle Vue 500M		37,6	57,3	13:12	13:09	13:06
	Blaugies	17,0	77,9	12:38	12:36	12:35	Ligne d'arrivée 1 ^{ème} passage	RUSH 2	41,1	53,8	13:18	13:14	13:11
HONNELLES	Erquennes	18,7	76,2	12:41	12:39	12:38	ZONE DE RAVITAILLEMENT		42,0	52,9	13:20	13:16	13:13
Vert Pignon 1400 m		19,2	75,7	12:42	12:40	12:38	ZONE DE COLLECTE		42,5	52,4	13:20	13:17	13:13
	Athis	21,1	73,8	12:45	12:43	12:41		Côte de la Roquette GPM 3	53,6	41,3	13:39	13:34	13:30
	Fayt le Franc	21,3	73,6	12:45	12:43	12:41	Ligne d'arrivée 2 ^{ème} passage	RUSH 3	68,0	26,9	14:03	13:57	13:52
Montignies sur /Roc		26,0	68,9	12:53	12:51	12:49	Dernière entrée sur circuit local		70,7	24,2	14:07	14:01	13:56
							Ligne d'arrivée 3 ^{ème} passage		94,9	0,0	14:48	14:39	14:32

HOPITAUX

Centre Hospitalier Hornu-Frameries

Rue de France, 2 - 7080 Frameries

Tél : 065/ 61 21 11

Hôpital de la Madeleine

Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath

Tél : 068/26 21 11

Hôpital de Warquignies

Rue des Chafours, 27 - 7300 Boussu

Tél : 065/78 65 31

Service Médical Course

Dr. Miguel DERYCKE : 0475/78 12 52

Dr. Steve DESTREBECQ : 0488/87 33 03

Dr. Daniel LECLERCQ : 0493/ 75 09 87

**LE SAMYN
DES DAMES**



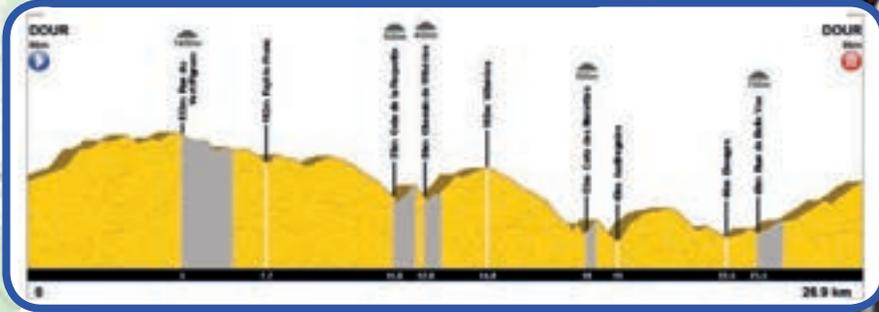
CIRCUIT



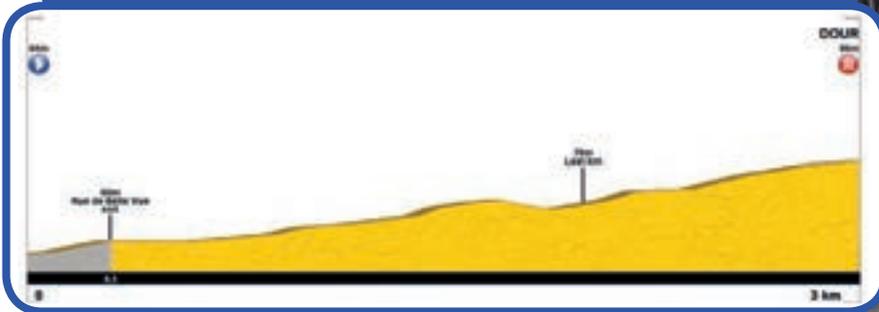
PROFIL CIRCUIT EN LIGNE DAMES



PROFIL CIRCUIT LOCAL



PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES



REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le **mardi 3 mars 2020** sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jonathan Dufrasne : + 32.494.11.62.28.

Coordonateur : Philippe Liénart : + 32.473.43.02.72.

Contact Equipes : Nancy Ruelle, +32.485.42.80.80.

Le Départ est prévu à **12H** de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 94 KM.

Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux dames et au moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.2 **DA**. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux dix (10) premiers coureurs du classement final : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, et 3 points.

Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes continentales femme UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum **5 coureurs** pour pouvoir prendre le départ et de maximum **7 coureurs**.

Art. 4 Permanence :

L'accueil et le **retrait des dossards** se fera le mardi 3 mars à 7 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon.

La **réunion des directeurs sportifs** aura lieu le mardi 3 mars à 10 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de **160.10625 Mhz**. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme **SHIMANO** et ce service est composé de **2** voitures.

Art. 7 Ravitaillements :

La zone de ravitaillements est située 1Km après le passage de la ligne d'arrivée (Place Verte) au Km 42. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de récolte prévue après la zone de ravitaillement

pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de cinq pour cent (**5%**). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2020. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ :

Départ sans signature - Coureur : amende de 100 chf et 5 points aux classements UCI par coureur concerné. Directeur Sportif : 100 chf (peu importe le nombre de coureurs concernés).

Cette formalité prend fin trente (30) minutes avant le départ du lieu de rassemblement.

Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs Rouge et Noire, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Une ambulance suit toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :

En cas de non participation, chaque équipe engagée recevra une amende conformément aux règlements UCI, avec toutefois un minimum de 250 € qui servira à dédommager l'organisateur.

Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue de Moranfayt, n°204). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : Jonathan Dufrasnes Portable : + 32.494.11.62.28
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 2120 € selon le tableau ci-dessous :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	400€	11	50€
2	265€	12	50€
3	200€	13	50€
4	165€	14	50€
5	130€	15	50€
6	120€	16	50€
7	110€	17	50€
8	100€	18	50€
9	80€	19	50€
10	50€	20	50€

Art. 22 Rush et GPM :

Rush aux Km 32,5 - 41,1 - 68
GPM aux Km 26,6 - 35,5 - 53,6

Art. 23 Règlement de la Lotto Cycling Cup :

à consulter sur le site www.belgiancycling.be

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI
Bilbao ZABALA (E)

Juge à l'arrivée
Pascal EECKHOUT

Commissaires
Ludo SMEYERS
Michel BOSQUILLON
Vincent VANDEPEUTE
Commissaire moto
Gérard FRANCOIS

Commissaire balais
Olivier LEJEUNE

Speaker Radio Tour
Martin DEFREYNE

Photo-finish
Michel MALICE

Résultats
Freddy VAN STEEN

UCI PRO TEAMS



AG2R LA MONDIALE



DECEUNINCK QUICK STEP



LOTTO SOUDAL



VITAL CONCEPT



CONTINENTALES UCI



ISRAEL CYCLING ACADEMY



NTT DIMENSION DATA



TREK SEGAFREDO



AKROS EXCELSIOR THOMUS



CANYON DHB



GROUPAMA FDJ

CONTINENTALES PRO UCI



ALPECIN - FENIX



ARKEA - SAMSIC



CAJA RURAL SEGUROS RGA



LEOPARD PRO CYCLING



METEC TKH



NATURA4EVER ROUBAIX LILLE METROPOLE



CIRCUS WANTY GOBERT



BINGOAL WALLONIE BRUXELLES



RIWAL READYNEZ CYCLING TEAM



TARTELLETO - ISOREX



SEG RACING ACADEMY



VITUS



SPORT VLAANDEREN BALOISE



TOTAL DIRECT ENERGIE



UNO X NORVEGIAN DEVELOPMENT TEAM

EQUIPES

ELITES HOMMES AVEC CONTRAT

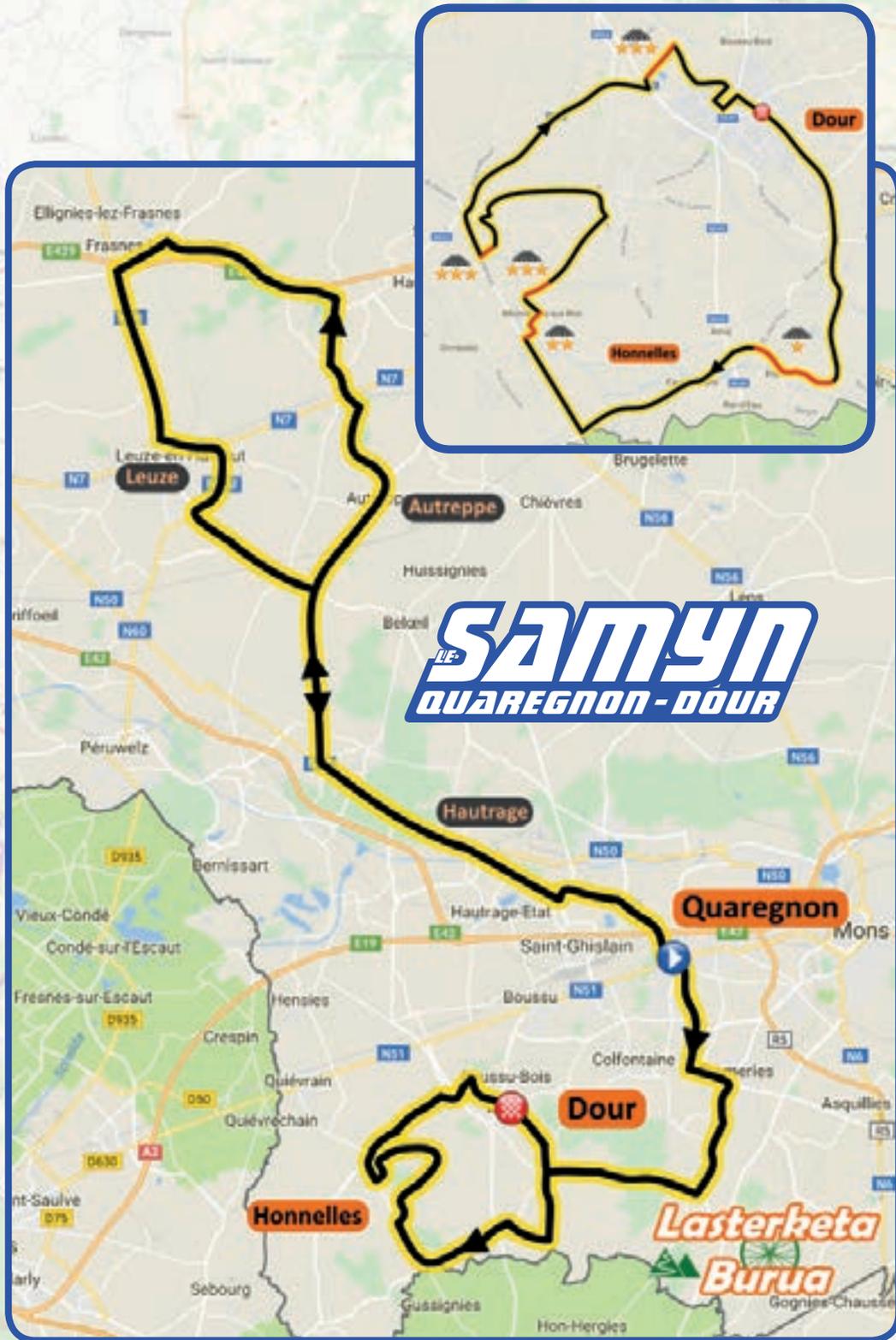
LE SAMYN

QUAREGNON-DOUR

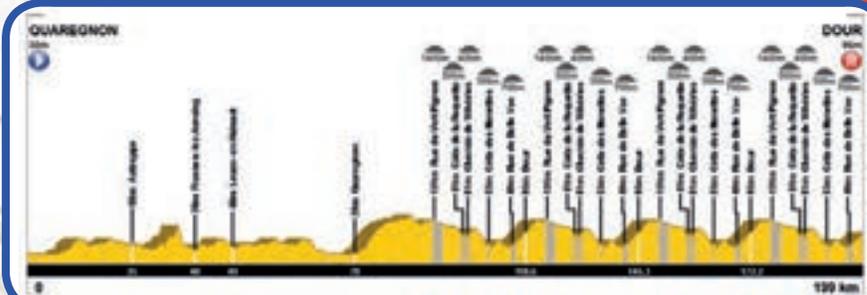
MARDI 3 MARS 2020 - 201,9 KM

Entités et communes		Km+	Km-	40km/h	42 km/h	44 km/h	Entités et communes		Km+	Km-	40 km/h	42 km/h	44 km/h
QUAREGNON		0,0		12:20	12:20	12:20	SAINT-GHISLAIN	Hautrage	71,2	130,7	14:16	14:11	14:07
Départ fictif : Grand Place Quaregnon								Tertre	72,4	129,5	14:18	14:13	14:08
Départ réel Rue Paul Pasture								Baudour	76,9	125,0	14:25	14:19	14:14
							QUAREGNON		78,4	123,5	14:27	14:22	14:16
QUAREGNON		0	201,9	12:30	12:30	12:30	MONS	Cuesmes	85,3	116,6	14:37	14:31	14:26
		2,0	199,9	12:33	12:32	12:32	Frameries	Frameries	85,7	116,2	14:38	14:32	14:26
SAINT-GHISLAIN	Baudour	2,2	199,7	12:33	12:33	12:33		Eugies	88,4	113,5	14:42	14:36	14:30
	Tertre	4,0	197,9	12:36	12:35	12:35		Sart-la-Bruyere	91,6	110,3	14:47	14:40	14:34
	Hautrage	8,0	193,9	12:42	12:41	12:40	DOUR	Petit Dour	94,6	107,3	14:51	14:45	14:39
BERNISSART	Ville Pommeroeul	10,9	191,0	12:46	12:45	12:44	ENTREE CIRCUIT LOCAL		97,0	104,9	14:55	14:48	14:42
BELOEIL	Grandglise	15,0	186,9	12:52	12:51	12:50		Blaugies	97,2	104,7	14:55	14:48	14:42
	Quevaucamps	16,4	185,5	12:54	12:53	12:52	HONNELLES	Erquennes	99,2	102,7	14:58	14:51	14:45
	Ellignies-Ste-Anne	19,5	182,4	12:59	12:57	12:56		Athis	101,6	100,3	15:02	14:55	14:48
ATH	Ormeignies	23,0	178,9	13:04	13:02	13:01		Fayt le Franc	101,7	100,2	15:02	14:55	14:48
	Moulbaix	27,1	174,8	13:10	13:08	13:06		Montignies- sur- Roc	106,5	95,4	15:09	15:02	14:55
	Ligne	29,6	172,3	13:14	13:12	13:10	Côte de la Roquette 		106,6	95,3	15:09	15:02	14:55
 PASSAGE À NIVEAU 		30,8	171,1	13:16	13:14	13:12	Chemin de Wihéries 		107,4	94,5	15:11	15:03	14:56
	Villers-Saint-Amant	32,0	169,9	13:18	13:15	13:13	DOUR	Wihéries	108,5	93,4	15:12	15:05	14:57
	Houtaing	32,6	169,3	13:18	13:16	13:14	QUIEVRAIN	Audregnies	110,5	91,4	15:15	15:07	15:00
FRASNES-LEZ-ANVAING		40,0	161,9	13:30	13:27	13:24	Côte des Nonettes 		112,5	89,4	15:18	15:10	15:03
	Frasnes lez Buissenal	40,4	161,5	13:30	13:27	13:25	Côte du Calvaire		113,6	88,3	15:20	15:12	15:04
	Hacquegnies	42,8	159,1	13:34	13:31	13:28	DOUR	Elouges	115,9	86,0	15:23	15:15	15:08
LEUZE-EN-HAINAUT	Thieulain	47,1	154,8	13:40	13:37	13:34	CH BELLEVUE		117,9	84,0	15:26	15:18	15:10
	Leuze-en-Hainaut	48,0	153,9	13:42	13:38	13:35	Ligne d'arrivée 1 ^{ème} passage		121,2	80,7	15:31	15:23	15:15
	Tourpes	54,6	147,3	13:51	13:48	13:44	ZONE DE RAVITAILLEMENT		122,1	79,8	15:33	15:24	15:16
BELOEIL	Elignies St Anne	57,0	144,9	13:55	13:51	13:47	ZONE DE COLLECTE		122,6	79,3	15:33	15:25	15:17
	Quevaucamps	61,3	140,6	14:01	13:57	13:53	Ligne d'arrivée 2 ^{ème} passage		148,1	53,8	16:12	16:01	15:51
	Grandglise	64,5	137,4	14:06	14:02	13:57	Ligne d'arrivée 3 ^{ème} passage		175,0	26,9	16:52	16:40	16:28
BERNISSART	Ville Pommeroeul	67,1	134,8	14:10	14:05	14:01	ARRIVEE : 4 ^{ème} passage		201,9	0,0	17:32	17:18	17:05

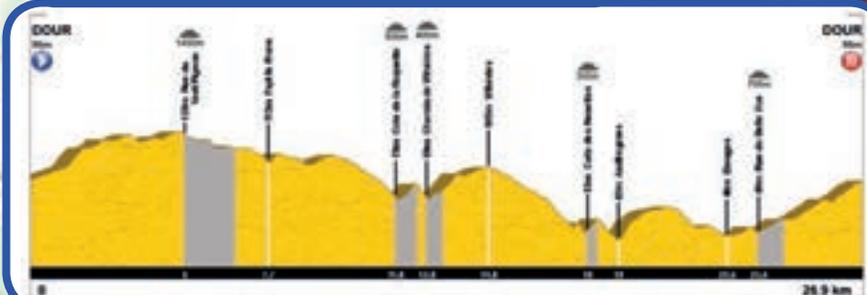
CIRCUIT



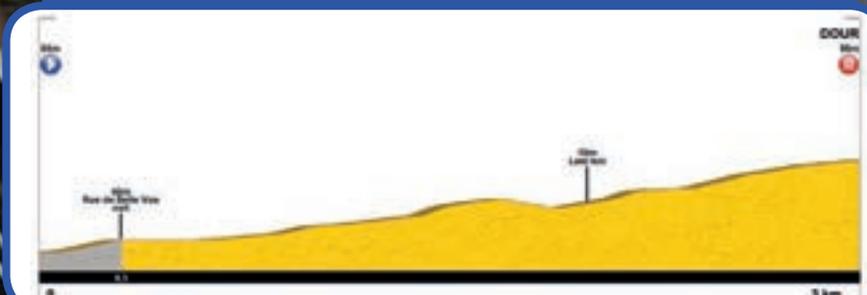
PROFIL CIRCUIT EN LIGNE ELITES



PROFIL CIRCUIT LOCAL



PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES



REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le **mardi 3 mars 2020** sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jean-Luc Vandembroucke : + 32.495.21.35.35.

Coordonateur : Gérard Verbrugge : + 32.475.90.26.43.
Contact Equipes : M^{me} Isabelle DEMUJNCK, +32.474.28.04.85.
Le Départ est prévu à 12H20 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 201 KM.

Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux hommes Elites, est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16^e au 25^e classé.

Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes ; UCI Pro-Team, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum **5 coureurs** pour pouvoir prendre le départ et de maximum **7 coureurs**.

Art. 4 Permanence :

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 2 mars 2020 de 15 heures à 16.45 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 2 mars 2020 à 17 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de **164.63125 Mhz**. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme **SHIMANO** et ce service est composé de **3 voitures** et **1 moto**.

Art. 7 Ravitaillements :

La zone de ravitaillements est située 1Km après le passage de la ligne d'arrivée (Place Verte) au Km 122,1. Il est demandé à toute la caravane (coureurs,

suiveurs...) d'utiliser la zone de récolte prévue après la zone de ravitaillement pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de huit pour cent (**8 %**). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2020. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ :

Chaque coureur est tenu, de signer la feuille de contrôle. Cette formalité prend fin dix (10) minutes avant le départ du lieu de rassemblement.

Départ sans signature - Coureur : amende de 500 CHF et 10 points aux classements UCI par coureur concerné
Directeur sportif : 500 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)

Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs Rouge et Noire, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 17 Protocole :

Les **3 premiers de l'épreuve** doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue Moranfayt, n°204). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :

(art. 1.2.077 et 1.2.078)
Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : J.L. Vandembroucke
Portable : + 32.495.21.35.35
- Le directeur de course adjointe Jean-Michel Vanderdonck ; Portable +32.476.72.88.72
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.520 € selon le tableau ci-dessous :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785€	11	150€
2	2895€	12	150€
3	1445€	13	150€
4	715€	14	150€
5	580€	15	150€
6	435€	16	150€
7	435€	17	150€
8	290€	18	150€
9	290€	19	150€
10	150€	20	150€

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI

Laurent IDELOT (F)

Juge à l'arrivée

Claude LIEGEOIS

Commissaires

Jean-Michel VOETS
Patrick DEMUNTER
Denis LEJEUNE

Commissaires moto

Sébastien DE MEY
Henri COURROUX

Commissaire régulateur

Laurent GENETELLI

TELECOM TEAM

Gino VERHASSELT

Info Moto

Rudy PLOMB

Speaker Radio Tour

Freddy HAVELANGE

Photo-finish

Michel MALICE

Résultats

Freddy VAN STEEN

EUROSPORT

rtbf  **sport**

RETRANSMISSION TÉLÉ EN DIRECT SUR
À PARTIR DE 14H



sporza.

TÉLÉ MB

VIVACITÉ

MA RADIO COMPLICITÉ



LA DH REFAIT LA COURSE POUR VOUS.

CLASSEMENTS, INTERVIEWS EXCLUSIVES, COULISSES, COMMENTAIRES, PHOTOS,
NOS REPORTERS SONT AU COEUR DU PELOTON.

DH Les Sports

AVEC LE SOUTIEN DE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie



Police

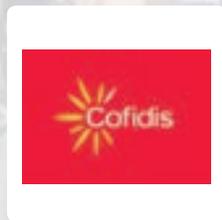
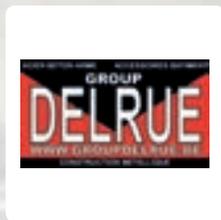


SAMYN

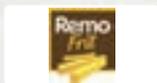
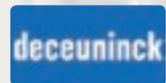
PARTENAIRES PRINCIPAUX



PARTENAIRES OFFICIELS



FOURNISSEURS OFFICIELS



LE SAMYN
QUAREGNON - DOUR



Mon quotidien :

*vous donner
envie de bouger*

**la Province de Hainaut
sait que le sport
c'est bon pour tous**



*Chaque jour
avec vous !*

Barbara

Animatrice à Hainaut Sports